

But de cette Fiche de travail : découvrir les difficultés de la vie quotidienne des Français pendant l'Occupation grâce à des documents permettant d'imaginer un journal intime d'une personne fictive ayant vécu à Merville-Franceville entre 1940 et 1944.

Document 1 : La vie quotidienne des Bas-Normands pendant l'Occupation.

• Episode 1 : L'Occupation.

Les troupes allemandes ont été nombreuses dès le début de la guerre, dans notre région stratégique sur le plan militaire. L'historien Jean Quellien parle d'une zone "suroccupée". Les restrictions étaient sévères, les richesses des habitants confisquées, volées. Les hommes étaient réquisitionnés pour aller travailler en Allemagne. Les arrestations aussi étaient nombreuses.

• Episode 2 : Le ravitaillement.

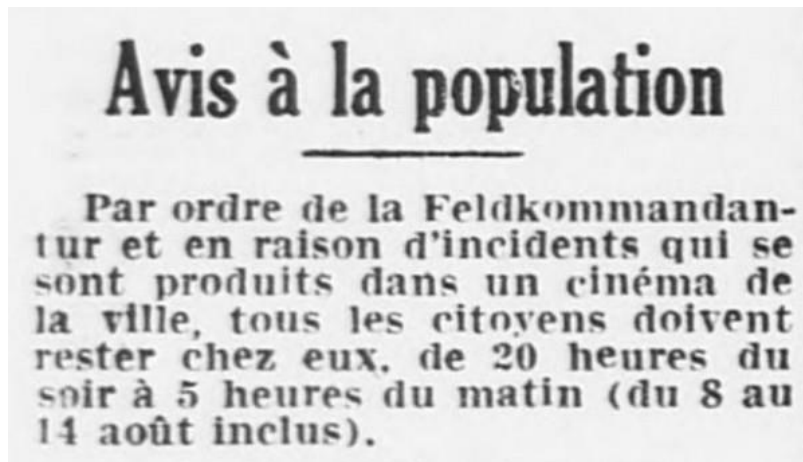
Comment subvenir à ses besoins en période d'occupation ? Dans toute la France, l'Allemagne impose le rationnement. Des coupons, des tickets, des cartes sont fournis aux habitants. Tous les produits sont concernés, et les manques surgissent rapidement. Notamment pour les produits laitiers.

Le marché noir se développe, malgré les risques, comme nous l'explique l'historien Emmanuel Thiébot.

• Episode 3 : La vie sur la côte.

Les plages sont sous contrôle. Le littoral est transformé en champs de mines, de blockhaus. La liberté de circulation est très restreinte. La pêche à pied finit par être interdite. Ce qui prive les habitants de ressources essentielles. A l'approche du débarquement, les Bas-normands voient arriver des milliers de soldats allemands en renfort. Pour la population, les privations s'aggravent. Explications par l'historien Claude Quétel.

Document 2 : Avis publiés dans le journal *Ouest-Eclair* le 10 août 1940 (à gauche) et le 23 octobre 1940 (à droite).



Feldkommandantur : état-major allemand au niveau d'un département. Etat-major = commandement d'une armée.



Document 3 : Les difficultés du ravitaillement.

Voir le document 3 page 123 du manuel.

Document 4 : Marché noir, troc et débrouille.

« A cause des réquisitions effectuées par les Allemands, les produits de consommation courants disparaissent peu à peu des magasins. Tous les produits et denrées deviennent alors objets du marché noir*, à commencer par le beurre ou la viande sans oublier le tabac et le café, mais les Normands les plus débrouillards pratiquent volontiers le troc* et le système D*. Ainsi un kilo de beurre permet d'obtenir un pneu de vélo. Mais si l'on peut disposer d'une plus grande quantité, il devient possible d'obtenir une bicyclette. 30 kg de sucre sont échangés contre trois pneus de vélo tandis que 15 kg permettent d'obtenir une paire de bottes. Dissimulation de viande sous des légumes, faux plancher dans un camion, faux étiquetage sur les caisses, les trucs pour dissimuler des produits du marché noir étaient innombrables. »

D'après Yves Couturier, *Le marché noir en Normandie (1939-1945)*, Editions Ouest-France, 2014.

Marché noir : vente en cachette à des prix très élevés de produits devenus rares.

Troc : échange d'un produit contre un autre, sans utiliser la monnaie.

Système D : ensemble d'astuces plus ou moins légales pour obtenir quelque chose. Le D signifie « débrouille ».

Document 5 : Article publié dans le journal *Ouest-Eclair* le 25 juillet 1941.



RAF : aviation britannique.

Document 6 : Circuler pendant l'Occupation.

« Le nombre de voitures individuelles pouvant circuler est réduit d'environ 90 % par les autorités allemandes. En fait, les autorisations de circuler concernent principalement les services publics et sanitaires, certaines entreprises ainsi que le service du ravitaillement. Les Allemands réquisitionnent des dizaines de milliers de camions, notamment pour le transport de matériel pour la construction du « Mur de l'Atlantique ».

La libre circulation des civils est entravée, notamment par la nécessaire obtention d'Ausweis (laissez-passer) à la Kommandantur pour se déplacer et surtout pour aller dans la zone libre. Tout déplacement important doit également être déclaré à la mairie ou au commissariat du lieu de départ et du lieu d'arrivée.

Enfin, les Français sont soumis à un couvre-feu de 23 h à 6 h du matin. Lors du couvre-feu, on ne doit pas voir les lumières des habitations ; les volets sont recouverts de papier foncé collé pour cacher les interstices et les doubles rideaux sont tirés. La circulation est interdite sauf dérogation notamment pour les médecins, les sages-femmes et les services de la Défense Passive [protection des populations, contre les bombardements par exemple]. Les horaires du couvre-feu peuvent être réduits par représailles, notamment en cas d'acte de Résistance. Pour être à l'heure allemande, toutes les pendules du pays ont été avancées d'une heure. »

D'après le site memorial-quineville.com


Document 7 : Affiche placardée par les Allemands en 1941.

	
<h1>Bekanntmachung</h1>	<h1>ARRÊT</h1>
Der Angeklagte	de la Cour Martiale
LOUIS BERRIER	Pour s'être livré
wohnhaft in Ernes Calvados hat eine Brieftaube mit Nachrichten für England fliegen lassen.	à des actes d'espionnage en correspondant avec l'Angleterre à l'aide d'un pigeon voyageur, le nommé
Er wurde deshalb vom Kriegsgericht wegen Spionage zum	LOUIS BERRIER
TODE	domicilié à Ernes (Calvados), a été condamné à la
verurteilt und am 2. August 1941	PEINE DE MORT
ERSCHOSSEN.	Il a été
Den 1. August 1941. Das Kriegsgericht.	FUSILLÉ
	le 2 Août 1941
	Fat le 3 Août 1941. La Cour Martiale.

Document 8 : Affiche incitant la population à dénoncer les « terroriste » (c'est-à-dire les résistants).

Avis à la Population

Le Secrétaire général au Maintien de l'Ordre fait connaître à la Population que, dorénavant, toute personne qui donnerait des renseignements permettant l'arrestation de terroristes recevrait une récompense en argent qui ne sera jamais inférieure à



20.000 francs

Ces renseignements pourront être donnés soit dans les Brigades de Gendarmerie, soit aux Commissariats de Police.

Imp. Centrale Administrative, Bessière